

LA SEYNE

Le permis du cinéma devant le tribunal le 23 janvier



Le projet de multiplexe aux Mouissèques. (Photo DR)

Cette fois, on ne va plus tarder à savoir. Savoir si les arguments de la confédération Environnement Méditerranée auront raison du permis de construire du futur cinéma de La Seyne, qui doit être érigé en lieu et place du bâtiment désaffecté de l'Atelier mécanique, dans le quartier des Mouissèques.

Une audience publique se tiendra ainsi le mardi 23 janvier au tribunal administratif de Toulon. L'affaire y sera examinée sous toutes ses coutures, et notamment les trois idées-forces des opposants: «*Ce projet ne respecte pas la loi Littoral, propose trop peu de places de stationnement et une dépollution du site très insuffisante*», résume Gérard Demory, à la tête de la confédération... et de la contestation. Lequel entend d'ailleurs demander une expertise complémen-

taire au juge quant à la pollution des sols.

Rappelons que l'opérateur Quartus, chargé de la construction du complexe (neuf salles obscures, deux hôtels, des bureaux, des restaurants et des commerces), souhaite connaître le jugement avant de se lancer dans cet ambitieux projet, vieux de trente ans.

La Ville de La Seyne, elle, a entrepris en fin d'année dernière des travaux de désamiantage préalables à une démolition d'un bâtiment contigu.

«*Si le jugement est défavorable à ceux qui ont contesté le permis, le chantier démarrera le plus rapidement possible pour une ouverture du complexe prévue fin 2019 ou début 2020. Si tel n'est pas le cas, il faudra tout reprendre à zéro...*», a récemment commenté le maire Marc Vuillemot.

MA. D.